



AVIS PUBLIC

Publication du Règlement 21-1108

Modifiant le *Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable* de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau des circonscriptions des affectations du sol récréative (REC-4) et industrielle (IB) situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

- que le conseil municipal a adopté le 13 septembre 2021 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis_d_interet_general.cfm
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 28 octobre 2021

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Fait à Saint-Donat, ce 28 octobre 2021



Stéphanie Russell
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Russell, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 28 octobre 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 28 octobre 2021



Stéphanie Russell
Greffière adjointe